



COMPTE RENDU  
REUNION du CONSEIL SYNDICAL

le 3 FEVRIER 2016



---

SEANCE DU 3 FEVRIER 2016

---

L'An deux mil seize, le 3 février à 18 heures 30

Le Conseil du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Nogent-sur-Oise, salle Tapisserie, sur la convocation de Monsieur COPEL Alain, Président.

PRESENTS :

M. COPEL Alain (Agnetz), M. MASSE Daniel (Agnetz), M. MARAZANOFF Jean-Paul (Bailleval), Mme PELTIER Francine (Breuil le Sec), M. BRUYER Jean-Guy (Breuil le Vert), M. MEYZEAUD Serge (Breuil le Vert), Mme BARBAY Chantal (Cambronne les Clermont), M. DALONGEVILLE Jean Marie (Cauffry), M. GRUYERE Bernard (Cauffry), Mme REMBAUVILLE Brigitte (Clermont), M. MINE Franck (Clermont), M. SARAZIN Hervé (Etouy), M. PICCOLI Bernard (Laigneville), M. EGNART Cédric (Liancourt), M. DEGOUY Jean Jacques (Litz), M. LESCUYER Tristan (Litz) arrivé à 18h53, M. PECKSTADT Jean Claude (Mogneville), M. LLERES Jackie (Monchy st Eloi), M. GERARD Xavier (Neuilly sous Clermont), M. DELION Dominique (Rantigny), M. PITKEVICHT Erick (Villers st Paul), M. DESCAMPS Michel (Villers st Paul), M. DESCAUCHEREUX Jean Pierre (Villers st Paul) suppléant ne prenant pas part au vote.

ABSENTS excusés avec pouvoir :

M. BEDONSKI Laurent (Breuil le Sec) donne pouvoir à Mme PELTIER (Breuil le Sec)  
M. GATTE Christophe (Cambronne les Clermont) donne pouvoir à Mme BARBAY (Cambronne les Clermont)  
Mme LEFEBVRE Nathalie (Fitz James) donne pouvoir à Mme REMBAUVILLE (Clermont)  
M. ALIAS Alfred (Monchy st Eloi) donne pouvoir à M. LLERES (Monchy st Eloi)  
M. CHEMIN Christophe (Neuilly sous Clermont) donne pouvoir à M. GERARD (Neuilly sous Clermont)

ABSENTS :

M. PICART Alain (Bailleval), M. LEFEVRE Arnaud (Etouy), M. GAGLIARDI Gilles (Fitz James), Mme VUIDEPOT Isabelle (Laigneville), M. NEMBRINI Yves (Liancourt), M. MOREL Maurice (Mogneville), Mme ZRARI Badia (Nogent sur Oise), M. ROBERT Claude (Nogent sur Oise), Mme LOTH Corinne (Rantigny).

De 18h30 à 18h53

Nombre de membres du Comité en exercice	: 36
Nombre de membres du Comité présents	: 21
Nombre de membres du Comité votants	: 26

A partir de 18h53 (5<sup>ème</sup> point)

Nombre de membres du Comité en exercice	: 36
Nombre de membres du Comité présents	: 22
Nombre de membres du Comité votants	: 27

Avant l'examen des questions par le conseil syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 22 (+1) présents, 10 (-1) absents.

### **1°) Election du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Syndical,

Après délibération,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION », les membres du Comité Syndical:

DECIDENT de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire  
DESIGNENT Mme REMBAUVILLE Brigitte secrétaire de séance.

### **2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Syndical,

Après délibération,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », 2 « ABSTENTIONS », et 0 « CONTRE » les membres du Comité Syndical :

APPROUVENT le compte rendu du Conseil Syndical du 25 Mars 2015.

### **3°) Demande de subvention 2016 pour le poste d'animateur rivière.**

Monsieur le Président rappelle que le poste de technicien fait l'objet d'une convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la période 2013-2018, et qu'il convient chaque année de renouveler la demande d'aide annuelle.

VU le Contrat d'animation rivière sur le bassin de la Brèche 2013-2018, cosigné le 24 avril 2013 par la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Haute Brèche et le Président du Syndicat Intercommunal de l'Arré,

VU la délibération du SIVB du 3 avril 2013 approuvant le contrat d'animation,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical,

Après délibération,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », 0 « ABSTENTION », et 0 « CONTRE » les membres du Comité Syndical :

SOLLICITENT une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de participer au financement de la cellule d'animation pour l'année 2016 dans les conditions suivantes :

- 50 % des coûts salariaux, charges comprises, d'un poste de technicien (1ETP),
- 50% des frais de fonctionnement liés au poste.

Assiette de subvention 66 000€ :

salaires 2016 charges comprises : 44 000€ ; frais de fonctionnement forfaitaires : 22 000€.

Plan de financement de la cellule d'animation 2016 :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 50%,
- Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche : 50%.

#### **4°) Travaux d'entretien des cours d'eau 2016**

Monsieur le Président expose que les travaux d'entretien tranche 2015 n'ont pas été réalisés du fait de l'absence de financement de l'Agence de l'Eau et que l'évolution des possibilités d'aide n'est pas connue. Monsieur le Président souhaite néanmoins que le Syndicat puisse continuer à réaliser ces missions et soit prêt à les réaliser dès que des possibilités financières apparaîtront.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la réalisation des opérations d'entretien et de diversification des cours d'eau est nécessaire au vu de leur état et des usages sur le bassin de la Brèche, qu'il convient de rattraper le retard d'entretien causé par l'annulation de la tranche 2015, que ces travaux font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général,

Les travaux programmés pour la Tranche d'entretien 2016 sont les suivants :

- entretien complet des 25.1km de cours d'eau suivant :
  - la Brèche de Litz à Agnetz (10.2km)
  - le Ru des Ecoillaux à Agnetz (2km)
  - le Fossé des Marais à Bailleval (1.8km)
  - le Ru du Bois Hubert à Bailleval (0.9km)
  - le Ru des Blancards à Laigneville et Monchy St Eloi (0.7km)
  - le Ru de la Garde à Agnetz et Clermont (6.9km)
  - le Ru du Rayon à Cambronnes les Clermont et Rantigny (2.6km)

- nombreuses interventions ponctuelles sur les cours d'eau du territoire le nécessitant : enlèvement d'embâcles, désencombrement d'ouvrages hydrauliques, abattage d'arbres présentant un risque, faucardage...

Le montant maximal prévisionnel des travaux est de 80 000 € TTC.

Sur proposition du Président,  
Le Conseil Syndical,  
Après délibération,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », 0 « ABSTENTION », et 0 « CONTRE »  
les membres du Comité Syndical :

DECIDENT de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,

AUTORISENT l'inscription budgétaire des travaux,

SOLLICITENT des subventions à hauteur de 75% du montant prévisionnel auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Entente Interdépartementale Oise Aisne et du Conseil Général de l'Oise.

*arrivée de M. LESCUYER*

### **5°) Convention pour la gestion de zones humides**

Monsieur le Président expose qu'il s'agit de permettre au Syndicat d'assurer des missions de conseil envers les communes membres du Syndicat afin d'assurer une cohérence des actions entre des milieux interconnectés que sont les cours d'eau et les zones humides.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu le Code rural,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical,

Après délibération,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 27 voix « POUR », 0 « ABSTENTION », et 0 « CONTRE »  
les membres du Comité Syndical :

AUTORISENT la réalisation de conventions avec les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, et avec le Conservatoire d'Espaces Naturels régional, afin d'apporter un appui technique et un suivi aux communes souhaitant mettre en

place des actions de préservation, de valorisation ou de restauration des zones humides de leur territoire.

DECIDENT d'accorder délégation de signature de ces conventions au Président, et subdélégation, dans l'ordre, au 1er Vice-Président, puis au 2ème Vice-Président, tels que défini dans la délibération du 29 avril 2014, et pour la durée du mandat.

### **6°) Débat d'orientation budgétaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires (joint en annexe) par Monsieur COPEL, Président, le conseil syndical a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical,

Après délibération,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 27 voix « POUR », 0 « ABSTENTION », et 0 « CONTRE » les membres du Comité Syndical :

ACTENT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2016.

### **7°) Questions orales**